

Le Marais de Jarcy à Boutigny sur Essonne : Le Geai se désengage

Le marais de Jarcy à Boutigny fait partie des sites naturels pour lesquels le Geai se mobilise de longue date.

Sa surface d'une quinzaine d'hectares, se partage entre une roselière et une zone humide boisée. Il se situe en fond de la vallée de l'Essonne, en amont de Boutigny et correspond à un marais communal autrefois pâturé l'été.

La valeur de ces marais avait été mis en lumière par l'association l'Engoulevent au début des années 90.

Un suivi ornithologique et des premiers chantiers nature avaient alors été initiés.

C'est notamment la partie roselière qui retenait l'attention par son originalité pour la région ; rousserole effarvate, bouscarle de cetti, conocéphale des roseaux (une sauterelle), vertigos (petits escargots) ainsi que d'autres éléments de faune furent identifiés.

Lors de la dissolution de l'Engoulevent, le Geai avait repris le flambeau.

L'état de conservation du marais posait déjà problème : un certain assèchement se manifestait, probablement provoqué par la coupure hydrologique qu'a représentée la construction de la D205, suivi de quelques années sèches et les effets du curage de la rivière.

En même temps l'embroussaillage gagnait du fait de l'abandon du pâturage et cette moindre humidité.

Une convention fut signée avec la mairie de Boutigny-sur-Essonne, les ENS (Espaces Naturels Sensibles) du département de l'Essonne le PNR du Gâtinais français et le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'aménagement, de Rivière et du Cycle de l'Eau) de l'Essonne,

Dans le cadre de cette convention le Geai s'est engagé à la mise en place de chantiers nature avec les autres partenaires et un suivi de l'évolution de l'avifaune du marais de Jarcy.

Une bonne partie de la zone ouverte fut l'objet de coupes d'arbustes et la roselière regagnait l'espace perdu.

Lorsque le SIARCE commence à faire état des projets de suppression du barrage de la grande roue en aval du marais, dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique de l'Essonne, le Geai a pris part aux réunions de concertation.

Il s'est dit favorable à la continuité écologique, mais a aussi souligné le danger que représenterait l'abaissement du niveau de la rivière, consécutif à cette suppression, sur l'humidité du marais.

En effet la faune spécifique du marais liée à la roselière est dépendant du niveau d'eau. Pour ce qui concerne le sol tourbeux le risque est de voir celui-ci commencer à s'oxyder.

En prélude à l'arasement complet du barrage, un test de longue durée a été organisé par le SIARCE en 2016, en abaissant les clapets mobiles. La baisse du niveau de la rivière induite est alors de l'ordre de 50 cm.

L'abaissement final du niveau de la rivière en cas de destruction complète du barrage serait proche d'un mètre !!!

Le Geai a fait état à plusieurs reprises de sa préoccupation sur ce projet et proposé de mettre en place des mesures d'atténuation ou compensatoires pour maintenir l'humidité du marais, sans être vraiment entendu (création de seuils dans la rivière, rétablissement de la continuité hydrologique sous la D205).

En même temps une équipe de la faculté d'Orsay a commencé une étude hydrogéologique sur le fonctionnement du marais et l'impact potentiel de la destruction du barrage de la grande roue.

Les premiers résultats de cette étude semblent confirmer nos craintes : le niveau d'eau de la rivière impacte directement le niveau du marais, au moins en hiver et au printemps.

Aussi les résultats des suivis de la végétation du marais et les suivis ornithologiques commencent d'ores et déjà à montrer une certaine dégradation de la situation depuis l'abaissement des clapets.



Les orties remplacent les roseaux, potentiellement signe d'un début de décomposition de la tourbe ce qui libère des nutriments favorables à la pousse des orties.

Au niveau des oiseaux les premières tendances ne sont pas bonnes non plus

Les rousserolles effarvates, dépendantes des roseaux solides pour faire leur nid, sont proches de l'extinction. Plus généralement les oiseaux dépendant du caractère humide sont en régression (râle d'eau , bruant des roseaux).

Notre association a l'impression d'avoir joué la carte de la concertation pendant 8 ans sans avoir été écouté.

Et au final on nous fait comprendre que la destruction du barrage était programmée et budgétisée et donc...elle se fera, point !

Les mesures compensatoires ne sont pas au programme.

La même situation risque de se poser sur d'autres tronçons de la rivière (Boigneville, Buno Bonnevaux).

Après avoir refait tous les barrages à grands frais il y a une vingtaine d'années, la nouvelle pensée unique est de tous les détruire.

Lorsque s'est donc posée la question du renouvellement de la convention avec le SIARCE, la commune et les ENS, compte tenu de l'état de dégradation du marais et du manque de perspectives, le Geai a décidé de ne pas se réengager, tant qu'aucune mesure de rétablissement du caractère humide ne serait envisagée.

